Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 638-2020

QU'il y a eu une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 23 avril 2024 à 18 h à la salle des Loisirs au 35, rue Codaire Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

UNE assemblée publique de consultation sur ledit projet de résolution aura lieu le :

30 avril 2024, à 17h30 à la salle des Loisirs,

situé au 35, rue Codaire, Saint-Paul-d'Abbotsford

L'OBJET du projet de résolution est :

De permettre l'agrandissement et la conversion d'un nouveau bâtiment principal, l'implantation d'un bâtiment principal, le matériau de revêtement d'un bâtiment accessoire, l'implantation d'un bâtiment accessoire, la superficie d'un bâtiment accessoire, la hauteur d'un bâtiment accessoire, un usage accessoire de service de boissons, l'implantation d'une construction accessoire, l'implantation d'une enseigne attachée, l'aménagement paysager du terrain, ainsi que l'aménagement du stationnement et de l'entrée charretière, en dérogation au Règlement de zonage numéro 612-2018, pour le 605, rue Principale Est.

Règlement de zonage numéro 612-2018

- Permettre plus d'un bâtiment principal sur un lot;
- Permettre la façade du bâtiment principal orientée à plus de 15 degrés par rapport à la ligne de lot avant;
- Permettre une marge avant du bâtiment accessoire de 2,69 m;
- Permettre un matériau de parement extérieur de type toile souple pour le bâtiment accessoire;
- Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant;
- Permettre une superficie de bâtiment accessoire supérieure aux bâtiments principaux;
- Permettre une hauteur de bâtiment accessoire supérieure à la hauteur des bâtiments principaux;
- Permettre un usage accessoire de service de boissons à l'usage principal de centre jardin;
- Permettre une distance inférieure entre la maison existante et les bâtiments principaux et constructions accessoires;
- Permettre l'emplacement d'une enseigne attachée à une construction accessoire plutôt que le bâtiment principal;
- Permettre une proportion inférieure à 20 % de la superficie du terrain devant être plantée de végétaux de pleine terre;

- Permettre moins d'Îlots de verdure devant être aménagés par espace de 20 cases de stationnement et d'une superficie minimale de 12 m2;
- Permettre une largeur de l'entrée charretière de 10,8 m.

QU'au cours de cette session, le conseil a statué sur la demande de projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble fait par la Pépinière Abbotsford concernant la construction de serres de production et d'un centre jardin au 605, rue Principale Est;

QUE cette demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 24e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général

Zone visée : SAD-53.

Zones contiguës : A-13, A-14, P-51 et M-38.